

LA GESTION DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU : UNE AMBITION STRATÉGIQUE DU SCOT AVORD-BOURGES-VIERZON

Synthèse du retour d'expérience partagé par Antoine MARTY (SCoT Avord-Bourges-Vierzon) et Cécile FALQUE (SAGE Yèvre-Auron) lors du webinaire « Cycle de l'eau à l'échelle du territoire et reconquête de biodiversité : regards croisés et leviers d'action » organisé par l'ANEB et la Fédération des SCoT le 06/11/2025.

➤ Contexte territorial

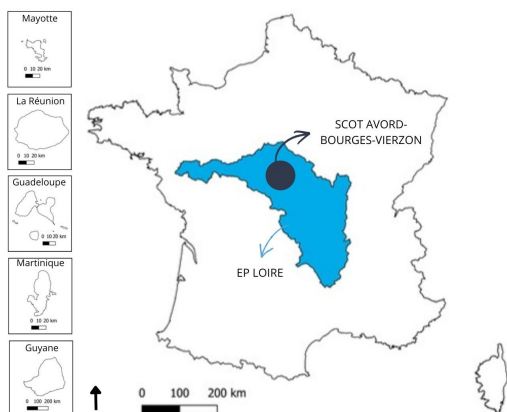
Situé en région **Centre-Val de Loire** dans le **Cher**, le **SCoT Avord-Bourges-Vierzon** est constitué de **98 communes**, réunies en **6 intercommunalités**, et regroupe **195 000 habitants**. D'une superficie de 2500km² dont **70% de terres agricoles**, l'activité économique sur le territoire du SCoT est marquée par l'industrie de défense et aéronautique et par l'industrie agro-alimentaire. Les **pratiques agricoles y sont diversifiées** (céréales, viticulture, arboriculture, élevage, etc.) mais

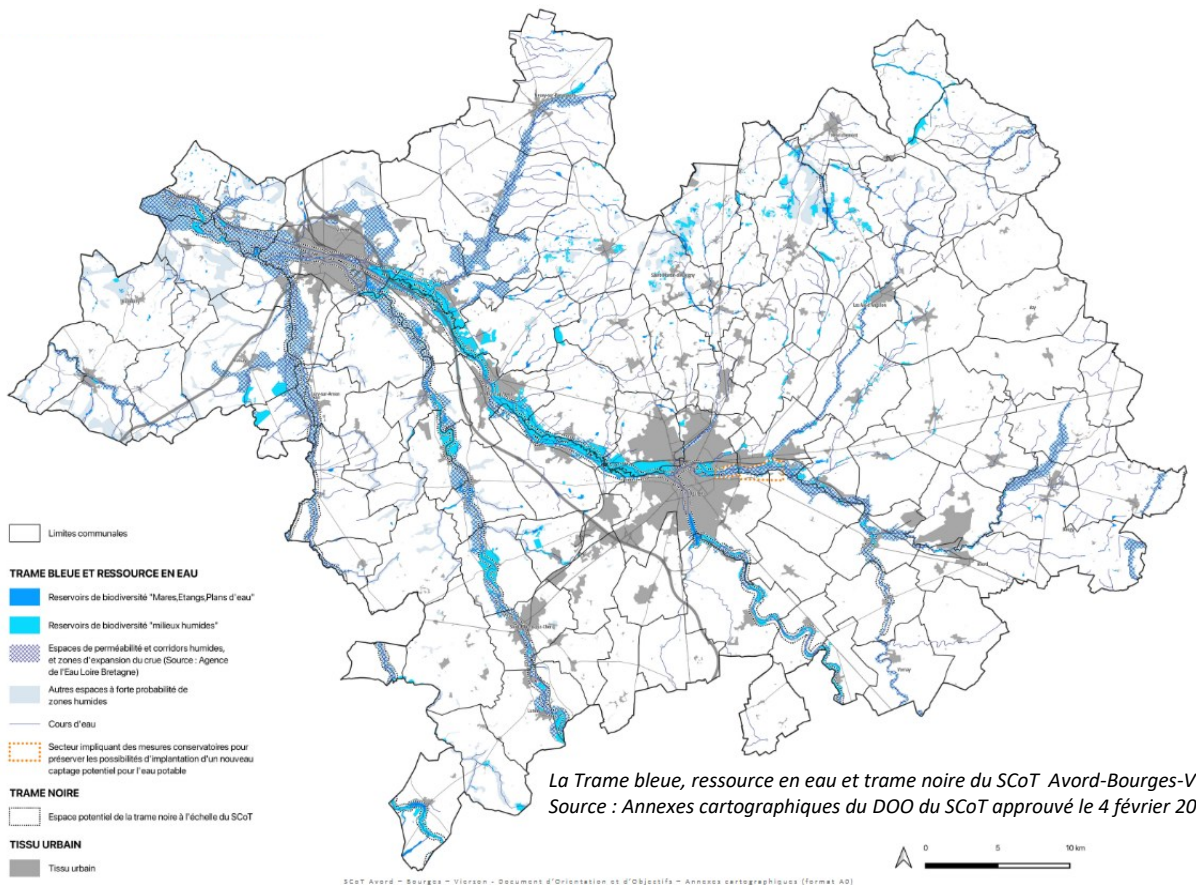
restent **majoritairement** orientées vers les **grandes cultures**.

Le SCoT ABV s'est appuyé sur un **contexte particulièrement favorable** – tant hydrique que politique – pour affirmer une **ambition forte** autour de la **gestion durable de la ressource en eau**. Cette dynamique a permis de faire émerger un **consensus** quant à la **nécessité d'aborder la thématique « Eau, ressource »** au cœur d'un document de planification stratégique comme le SCoT, jusqu'à en faire une **orientation du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)**.

➤ Contexte hydrique propice

Le territoire, situé en **Zone de Répartition des Eaux (ZRE)**, connaît une **tension chronique** sur la ressource. Les épisodes de **sécheresses** comme **d'inondations** dans la période récente restent très présents dans les mémoires. L'**eau** consti-





tue également un **patrimoine local fort**, avec par exemple le marais de Bourges, les vallées de l'Yèvre et du Cher, ou encore le canal de Berry.

> Instances de dialogue et d'animation opérationnelles

Le SCOT bénéficie d'un **écosystème d'acteurs et d'outils** déjà mobilisés autour de la gestion de l'eau :

—> **L'animation de l'EP Loire** et des **CLE** des SAGE Yèvre-Auron, Cher Amont et Cher Aval ;

—> **L'outil partenarial Concert'eau**, piloté par le **Département** et animé par **l'EP Loire**, visant l'amélioration de la gestion quantitative et qualitative de la res-

source ;

—> Plusieurs **études en cours** permettant de **modéliser l'évolution de la situation hydrologique** et ses impacts sur les milieux et les usages dans un contexte de changement climatique (HMUC, CAYAC...).

> Nombreuses données mobilisables

—> **Données biodiversité** : études trames vertes et bleues, études sur les chiroptères, ...

—> **Données « eau »** : inventaires et zones de probabilité de zones humides, masses d'eau prioritaires, zones d'expansion de crues, aires

aires d'alimentation de captages, caractérisation des têtes de bassin.

> Regard de Cécile FALQUE Animatrice du SAGE Yèvre-Auron

Le SCoT a **intégré plusieurs éléments** produits à l'échelle de **l'EP Loire ou du SAGE Yèvre-Auron**, notamment ceux relatifs aux **Zones d'Expansion de Crues (ZEC)**. Ces données proviennent d'une analyse exploratoire conduite sur l'ensemble du bassin de la Loire, prenant en compte les **zonages réglementaires** (PPRI...), ainsi que la **géologie**, la **morphologie** et la **topographie**. À noter que cette analyse ZEC n'intègre pas encore les axes de ruissellement ni les nappes perchées.

Un point particulièrement intéressant : la **volonté politique** d'utiliser des **données parfois incomplètes et porteuses d'incertitude**. Même si la décision devient plus **complexe**, c'est une manière **d'acter et d'assumer collectivement** la part d'incertitude inhérente au territoire et au contexte de **changement climatique**.

> Structuration de la TVB : un socle pour la gestion de l'eau

L'ambition pour la ressource en eau s'est d'abord traduite dans la **construction de la Trame Verte et Bleue**, organisée au-

tour de **trois ensembles de réservoirs**, avec un **gradient de protection** croissant :

- > Réservoirs **principaux** ;
- > Réservoirs **complémentaires** ;
- > **Espaces de perméabilité** / continuités écologiques.

L'identification des réservoirs principaux s'est appuyée sur les enjeux liés à la gestion de l'eau : **secteurs boisés** stratégiques, **masses d'eau prioritaires** (Concert'eau), **têtes de bassin sensibles**, **aires d'alimentation** de captages.

Ce choix aboutit à une trame **bleue dense, précise**, qui **dépasse la simple logique de corridors** pour constituer un **outil opérationnel de préservation** de la **fonctionnalité hydrique** et écologique des sols.

> Zoom sur la trame bleue

Les **réservoirs humides** comprennent les **milieux aquatiques classiques**, les réservoirs humides issus des études **TVB**, et des périmètres **Natura 2000** (ex : vallée de l'Yèvre).

Le SCoT a également défini des **espaces de perméabilité humides**, intégrant :

- > Les zones **d'expansion de crues** (ZEC) et espaces de **fonctionnalité latérale des cours d'eau** (rôle de tampon et de restitution) ;

- > Un réseau de **mares** ;
- > Des zones de **probabilité forte à très forte** de présence de **zones humides**.

> Principales dispositions relatives à la ressource en eau

- > Une **trajectoire de sobriété foncière vers le ZAN**, avec une diminution du rythme de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers de près de -70% sur la période de référence, et une préservation de la fonctionnalité écologique des sols : infiltration, stockage du carbone, réduction du ruissellement, etc.
- > Une **protection de la TVB et des milieux humides**, avec une protection stricte des réservoirs les plus stratégiques pour l'eau et un évitement prioritaire des zones humides et des ZEC. Cette protection passe aussi par une préservation des abords des zones humides et du bocage sur de larges marges autour des cours d'eau, y compris face aux projets potentiels, notamment en énergies renouvelables, invitées à s'implanter ailleurs. Des priorités sont données sur la renaturation visant l'amélioration de la fonctionnalité hydrique et écologique dans les secteurs stratégiques (têtes de bassins, masses d'eau prioritaires, vallée du Cher), avec une dimension de valorisation touristique respectueuse des milieux.

- > Des **dispositions relatives à la programmation urbaine**, avec un ajustement de la programmation résidentielle en fonction de la disponibilité de la ressource en eau et des capacités des stations d'épuration, une promotion de la gestion intégrée des eaux pluviales et du principe d'infiltration à la parcelle, et une anticipation du transfert d'un captage d'eau potable de l'agglomération de Bourges vers un secteur moins vulnérable aux pollutions.

> Suite du processus

Le SCoT a été approuvé le 4 février 2026. Au-delà de l'élaboration, l'enjeu consiste à garantir une mise en œuvre collective et cohérente du cadre établi, sans céder à la tentation de renégociations projet par projet.

Sur le volet opérationnel, le PETR Centre Cher – porteur du SCoT ABV – travaille également à un programme de plantations bocagères et de haies (« Plantons le décor ») ciblant précisément les zones stratégiques définies dans le SCoT, créant ainsi une véritable continuité entre planification et action locale.

> Ressources



Replay du webinaire



Support de présentation du webinaire



Page de présentation du projet LIFE BIODIV'FRANCE de l'Office français de la biodiversité



Page de présentation du projet LIFE BIODIV'FRANCE de la Fédération nationale des SCoT



Page de présentation du projet LIFE BIODIV'FRANCE de l'Association Nationale des Elus de Bassin

Réalisé dans le cadre du projet LIFE BIODIV'FRANCE

Coordonné par l'Office français de la biodiversité, ce projet rassemble un consortium de 31 participants. Il accompagne la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la biodiversité en travaillant sur 5 cibles : les territoires, aires protégées, filières, citoyens et acteurs de la formation.

Cofinancé par l'Union européenne. Les points de vue et les opinions exprimés sont toutefois ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de CINEA. Ni l'Union européenne ni l'autorité chargée de l'octroi de la subvention ne peuvent en être tenues pour responsables.

Ont contribué à la rédaction de ce document

BLONDEAU Marion (Fédération des SCoT), BRIAND Cyrielle (ANEB), FALQUE Cécile (SAGE Yèvre-Auron), MARTY Antoine (SCoT Avord-Bourges-Vierzon), OSORIO Angela (ANEB)

Mise en page : BLONDEAU Marion



Cofinancé par
l'Union européenne



**BIODIV'
FRANCE**



ASSOCIATION NATIONALE
DES ÉLUS DES BASSINS



Pôle-relais
Mares et vallées alluviales



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

